MINISTERE DE L'AGRICULTURE SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Publication périodique
DLP - 5 - 9 - 83225736

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES RHONE-ALPES
AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE

ARBO. VITI. RHONE-ALPES

ABONNEMENT ANNUEL : 80 f
REGISSEUR RECETTES D.D.A. CCP LYON 9431-17 A
(7) 862 20 30

Circonscription RHONE-ALPES 55, rue Mazenod 69426 LYON CEDEX 3

31 Août 1983 N° de série continue 265 Bulletin n° 21

ARBRES FRUITIERS

PECHER

LE DEPERISSEMENT BACTERIEN DU PECHER EN 1983 ?

La maladie est largement présente
Beaucoup d'attaques sur fruits

VENEZ VOUS INFORMER :

Le Service de la Protection des Végétaux organise une réunion :

A VALENCE le mardi 20 septembre 1983 à 14 heures
- Grande salle du Crédit Agricole - 290, rue Faventines

On y abordera les questions suivantes :
- les nouvelles connaissances sur la maladie
- les derniers résultats d'essais
- présentation d'un film (cinémathèque du Ministère de l'Agriculture)

PREVOYEZ DEJA LA PROTECTION CUPRIQUE D'AUTOMNE

- les traitements d'automne s'imposent à TOUS !
- 1er traitement le 20-25 septembre au plus tard !

POMMIER - POIRIER

Carpocapse - La protection pourra se terminer le 5 septembre en tous départements, le 10 septembre en zone d'altitude supérieure à 500 m. Pour la région de Groisy, la seconde génération est très faible, une intervention dès réception avec un produit type phosalone, ne doit se justifier que dans les parcelles où des attaques de première génération ont eu lieu.

Tordeuse Orientale - Près des pêchers récoltés, il sera utile de maintenir une protection efficace jusqu'au 20 septembre.

Tavelure - Les pluies orageuses sont susceptibles de provoquer des contaminations secondaires sur fruits, dont les taches peuvent apparaître en conservation. Renouveler en fonction des pluies ; ces traitements peuvent avoir une efficacité sur les maladies de conservation selon le produit utilisé.

P468

Maladies de conservation - Les risques dus à ces maladies s'accentuent avec les pluies orageuses ; il est intéressant d'assurer maintenant la protection soit par un trempage des caisses de fruits après récolte, soit grâce à deux applications avant récolte.

Le type de maladie visée doit décider du choix du produit :

- contre Gloesporium et trichoseptoria

  Bénomyl à 30 g/hl
  Carbendazime à 30 g/hl } à n'utiliser qu'une fois
  Thiophanate-méthyl à 70 g/hl
  Captafol à 100 g/hl
  Captane à 75 g/hl
  Tolylfluanide à 75 g/hl : délai 7 jours avant récolte

- contre mildiou (phytophthora) : captafol, captane, tolylfluanide

  Contre cette maladie, c'est essentiellement la base des arbres qu'il convient de traiter ; il faut par ailleurs éviter de récolter les fruits souillés de terre trop près du sol, et de laisser trop longtemps les caisses de récolte sur le sol.

VIGNE

TORDEUSES DE LA GRAPPE

Le 3ème vol d'Eudémis est toujours très important en Vallée du Rhône (TAIN, CORNAS). De nombreuses pontes sont encore déposées actuellement dans ces secteurs où l'Eudémis est prédominante.

Le traitement conseillé dans notre précédent Bulletin est encore valable à condition d'employer un produit préventif et curatif type parathion dès réception. Il est possible éventuellement d'effectuer un traitement mixte tordeuses-botrytis.

BOTRYTIS

Les premiers foyers sur raisins sont apparus du fait du temps orageux que nous connaissons depuis la mi-août.

Selon les dates prévues de vendange, un traitement peut être intéressant à réaliser 3 semaines avant récolte avec : RONILAN à 1,5 kg/ha, ROVRAL à 1,5 kg/ha, KIDAN à 3 l/ha, SUMISCLEX à 1,5 kg/ha.

MILDIOU

Dans les secteurs les plus tardifs le dernier traitement à base de cuivre peut encore être réalisé à la véraison. Ailleurs, il n'y a plus lieu d'intervenir.

BLACK-ROT

Dans les parcelles attaquées, renouveler la protection après 20 mm de pluie.

- Concours MILDIOU -

Voici les résultats du concours Mildiou, dont les gagnants sont :

DROME - ARDECHE	: **M. MONGE Noël à VERCHENY (26)** **GAEC CHEVILLON-POULET à PONTAIX (26)** **M. GRIPPAT à TOURNON (07)**
RHONE - ISERE - LOIRE	: **M. MEUNIER Gilbert à SERMERIEU (38)** **M. JUTTET à GREZIEU LA VARENNE (69)**
SAVOIE-HTE SAVOIE-AIN	: **M. RABATEL Marcel à DOMESSIN (73)** **M. GENIN Paul à ST JEROME (01)** **M. GILLIOZ Joseph à DOUVAINE (74)**

et recevront donc gratuitement le Bulletin ARBO-VITI pour 1984.